

Agde, 12 février 2025

**COMITE DE QUARTIER « MIRABEL\_LYAUTEY »  
MERCREDI 12 FÉVRIER 2025**

**VIE QUOTIDIENNE**

1-Du 3 au 7 janvier, les habitants de la rue des Barris ont vécu une situation exceptionnelle et particulière par la fermeture de la rue.

**Réponse :**

Cette situation a été tolérée car la situation était tout aussi particulière que tragique.

*Nous avons constaté que deux véhicules stationnement abusivement dans la rue de la Solidarité.*

2-Ce véhicule est stationné depuis plusieurs mois et n'est pas à jour dans l'assurance.



Ce véhicule est garé depuis 6 mois devant la Maison de la Justice et n'est pas assuré. Déjà signalé plusieurs fois, mais le propriétaire connaît quelqu'un à la PM qui le prévient.

La voiture n'est jamais enlevée et bloque une place de parking.



**Réponse :**

**Les 2 véhicules ont été « marqués » pour suite à donner.**

**Nous vous précisons qu'il n'est plus obligatoire d'apposer le carré vert de l'assurance depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024.**

4- Un sapin de Noël a été déposé derrière le CCAS. Peut-on l'enlever ?



**Réponse :**

**Le sapin va être enlevé rapidement par les équipes du CTM.**

5-À l'intersection de la rue du Peyrou et de la rue d'Assas, le trottoir est inachevé et inaccessible du côté de l'immeuble neuf.

Un poteau sans câble dans un plot béton « somali », supprime le passage.

Cette demande a déjà été faite et les travaux devaient être réalisés en novembre dernier.

Sur cette portion de voirie ainsi que jusqu'à l'intersection du chemin du Peyrou, il serait opportun de proposer un trottoir adapté aux piétons.

Aujourd'hui, ils sont obligés d'emprunter la chaussée très fréquentée.

**Réponse :**

**La reprise du trottoir a été réalisée le 23/01.**

6-À l'angle de la rue du Commandant Vilarem et de la rue Alsace Lorraine, les portes du coffret téléphonique sont fracturés et souvent ouvertes. .

Danger pour les passants.

**Réponse :**

**Une demande d'intervention a été faite à l'opérateur.**

**SECURITE**

Bilan de l'action menée par le service du département de la sécurité du 5 Novembre 2024 au 9 Février 2025.

**Etat des verbalisations dans ce quartier :**

- Domaine « Code de la route » : 25
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 4
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 6
- Domaine « Divers » : 26
- Domaine « environnement » : 40

**Point info :** L'âge légal pour détenir une trottinette est de 14 ans. La vitesse autorisée est de 25km/h.

**B) GRANDS TRAVAUX :**

**RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES ÉCOLES**

Soucieuse de s'inscrire dans une logique d'application du « décret tertiaire », la Ville a entamé depuis 2021, un plan pluriannuel de rénovation énergétique de ses écoles. Le choix s'est orienté vers les écoles de MARIE CURIE et VICTOR HUGO.

**1/ École Marie Curie**

Ce groupe scolaire d'une surface brute de 1700 m<sup>2</sup> (une partie ancienne où se sont déroulés les travaux, une partie plus récente sans besoin de rénovation.

Dans ce cadre les menuiseries ont été changées en 2021, et une étude a été réalisée en 2023 afin d'évaluer les besoins en performance thermique.

Une isolation thermique par l'extérieur (ITE) a été réalisée

La rénovation de ces façades a nécessité 3 phases :

- Travaux préparatoires des façades
- Travaux d'isolation des murs
- Travaux de finition

Les objectifs étaient les suivants :

- Economie d'énergie
- Confort thermique d'été

La configuration de l'école, avec des murs linéaires et sans grandes surfaces vitrées, a permis d'opter pour une isolation par l'extérieur sans réduire la surface intérieure. La surface des façades à rénover était de 800 m<sup>2</sup>.

Le coût estimé des travaux pour la rénovation de cette école, représente une enveloppe financière d'environ 138 000 € TTC.

Cette rénovation a été accompagnée en 2024 de la réfection de la cour en ilot de fraîcheur.

Cette démarche vise à traiter cet espace avec un enrobé clair et drainant ainsi que de zones de plantations et l'apport de nouveau jeux pour un montant de 130 000€ ttc

## **2/ École Victor Hugo**

### **➤ Élémentaire**

L'étude et les travaux ont portés sur :

- Changement des menuiseries
- Rénovation étanchéité
- Rénovation chauffage/ventilation
- Rénovation isolation intérieure

Les objectifs étaient les suivants :

- Confort thermique d'été
- Economie d'énergie

Une étude thermique menée récemment a permis une estimation du bilan énergétique :

- Avant travaux de 116 KWh/m<sup>2</sup>
- Après travaux de 61 KWh/m<sup>2</sup>

Cette rénovation, permet un gain énergétique de 47,5%. Il en sera de même pour les émissions de CO2 qui seront réduites de moitié.

### **DESCRIPTIF DES TRAVAUX**

- Isolation des murs intérieurs : application d'une isolation par l'intérieur avec des matériaux comme laine de roche ou laine de bois, offrant une meilleure performance thermique et optimisant le confort en été.
- Remplacement des fenêtres : changement et installation de fenêtres à double vitrage à haute performance thermique et acoustique, équipées d'un cadre en aluminium avec rupture de pont thermique
- Amélioration de l'isolation de la toiture : pose d'une isolation thermique par l'extérieur, en polyuréthane expansé.

- Changement du système de chauffage : mise en place d'un chauffage à haute performance énergétique, par pompe à chaleur dernière génération, avec l'installation de thermostats dans chaque salle pour une gestion optimale de la température et également la mise en place d'une gestion centralisée qui commande l'ensemble du site

Le projet de rénovation thermique s'est déroulé sur 12 mois, incluant 6 mois d'études et 6 mois de travaux.

Pendant cette période, une partie de l'école a été fermée pour permettre les travaux. Afin d'assurer la continuité de l'enseignement, une école provisoire composée de 13 modules a été installée sur le parking de la maternelle, créant 4 classes et une classe périscolaire. Cette organisation a permis de maintenir l'accueil des élèves tout en poursuivant les travaux dans l'établissement principal.

Le coût réel des travaux pour la rénovation de cette école de 610 m<sup>2</sup> comprenant 6 classes et un réfectoire est de 620 000 €.

➤ **Maternelle :**

Ce groupe scolaire d'une surface brute de 1317m<sup>2</sup>, se compose d'une école maternelle de 920m<sup>2</sup> et d'une école primaire de 610m<sup>2</sup>.

Comme pour l'école élémentaire, l'étude et les travaux portent sur :

- Changement des menuiseries
- Rénovation étanchéité
- Rénovation chauffage/ventilation
- Rénovation isolation intérieure

Les objectifs sont les suivants : économie d'énergie et confort thermique en été.

Une étude thermique menée récemment a permis une estimation du bilan énergétique :

- Avant travaux de 265.4 KWh/m<sup>2</sup>
- Après travaux de 84 KWh/m<sup>2</sup>

Cette rénovation, permettrait un gain énergétique de 68.36 %. Il en sera de même pour les émissions de CO<sub>2</sub> qui seront réduites de moitié.

Le descriptif des travaux à venir est le même que celui de l'école élémentaire

Le coût estimé des travaux pour la rénovation de cette école maternelle, représente une enveloppe financière d'environ 900 000 € TTC.

### **3/ÉCOLE FRÉDÉRIC BAZILLE**

Cette école fait aussi l'objet d'une étude de rénovation énergétique et d'agrandissement. Les études conjointes à des réunions de concertation avec les parents d'élèves et la communauté éducative mettent en avant un diagnostic qui définira un programme d'opération complet permettant de lancer un appel d'offres pour l'engagement de la maîtrise d'œuvre externe.

La maîtrise d'œuvre aura en charge la réalisation des études, le lancement des marchés et la réalisation des travaux.

Ce programme permettra :

- D'établir un diagnostic du fonctionnement actuel.
- De définir les actions correctives attendues par les utilisateurs et les services techniques.
- D'établir une hiérarchie des actions.
- D'établir un schéma fonctionnel de la future école.
- D'établir le besoin en bâtiments neufs
- D'intégrer la rénovation énergétique de l'école existante.
- D'établir un premier chiffrage estimatif des travaux (à ce jour 2 millions € en deux phases)
- D'établir un planning prévisionnel.

### **Mise en sécurité des abords**

Dans le cadre du dispositif communal de sécurisation des abords des établissements scolaires et conformément aux prescriptions techniques retenues, un diagnostic a été réalisé avec la participation de parents d'élèves et du directeur d'établissement afin d'identifier les problèmes de sécurité routière.

Ce bilan a permis de retenir une proposition d'aménagement compatible avec les spécificités du site (axe très roulant desservant de nombreux établissements publics et privés).

### **Les éléments à retenir :**

- Renforcer la visibilité de la zone 30
- Sécuriser la déambulation de personnes en bas âge ou à mobilité réduite
- Déplacer ou supprimer des trottoirs, les éléments pouvant gêner la visibilité.

### **L'aménagement prévoit de :**

- Disposer des barrières de sécurité permettant de guider les enfants jusqu'à la traversée sécurisée.
- Proposer une solution claire en imposant une charte visuelle forte afin que chacun identifie rapidement que la voirie dessert un établissement à proximité immédiate (totems et pictogrammes en entrée et sortie de voirie, mobilier spécifique et coloré permettant de contraster visuellement avec une voirie traditionnelle).
- Aménager la traversée principale (plateau traversant ou/et marquage en résine avec motif spécifique, la résine permet par son relief granuleux une meilleure distance de freinage).
- Aménager un trottoir face au parking permettant une déambulation sans contrainte jusqu'à la traversée.

Cout prévisionnel : 30 000 €.

## **PARCS ET JARDINS :**

### **1/Ile des Loisirs**

Aujourd'hui entièrement sanctuarisé, il sera réhabilité en espace de loisirs. Ce projet se caractérise par la conservation et l'embellissement des arbres existants, des entrées signalées par une placette circulaire, la création d'un parcours sportif et d'une aire de jeux.

- Création de 2 boucles sportives avec agrès familiaux
- Création d'une aire de jeux
- Création d'une espace Zen
- Amélioration de l'espace pique-nique
- Mise en place de mobiliers dont SOLARIUM
- Réalisation d'un espace Caniparc
- Reprise des cheminements piétons en terre naturelle stabilisée
- Mise en place d'une signalétique qualitative

### **2/Fontaine Escargot**

Ce projet consiste en la rénovation de la fontaine qui est sur la place Agde Marine au Cap d'Agde. Communément appelée la fontaine de l'Escargot, cet équipement est aujourd'hui obsolète en fonctionnement.

Les travaux de réhabilitation vont commencer courant février et consisteront à faire un nettoyage complet de la structure, enlever les éléments de tuyauterie et planter des espaces verts dans les vasques existantes. Ce chantier est confié au PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Emploi) et durera environ un mois. Les services supports à ce chantier sont le CTM et les services des espaces verts de la CAHM.

### **3/ Fontaine du Moulin des Evêques**

Le site de la fontaine du Moulin des Évêques a été soumis à réflexion sur son avenir. Dans un contexte de changement climatique et de contraintes hydriques fortes, des propositions ont été faites sur son maintien ou sa transformation.

#### Sur le maintien :

Au-delà de l'impossibilité de maintenir en eau le bassin, il faut prendre en compte les contraintes d'entretien :

- changement des organes de plomberie, renouvellement des pompes, le travail saisonnier sur l'étanchéité du bassin.
- les dépenses de consommation en eau et en électricité ainsi qu'en produits filtrants.
- les coûts d'entretien en service de révision et nettoyage du bassin.

Pour autant, la ville souhaite préserver l'ouvrage dans l'état et envisage une opération de transformation dite « réversible ».

Le projet consiste à un réaménagement paysager, le but étant de tirer profit de l'architecture spécifique de la fontaine.

Ainsi, le grand bassin pourrait être transformé en jardin où le choix de formes géométriques et colorées apporterait le contraste nécessaire à l'environnement très minéral aux tonalités froides mais patrimoniales du site (gris basaltique), en cohérence avec l'établissement public, lieu d'animations majeures du centre-ville. Les emmarchements seraient partiellement plantés permettant ainsi des espaces de contemplation.

Mais également, une estrade pourrait être positionnée au centre de l'aménagement permettant au site de se doter d'un espace d'exposition extérieur ou d'une scène propice à l'animation culturelle.

Enfin un éclairage dynamique et coloré serait associé aux plantations apportant une ambiance contemporaine.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **1/Développement des bornes de recharges**

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CHAM) a lancé un appel à manifestation d'investir (AMI) pour qu'un opérateur privé assure le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques à l'échelle de l'ensemble du territoire de l'agglomération.

La Société « e-totem » a été retenue par la CAHM pour assurer le déploiement et l'exploitation de ces bornes.

Pour la Ville d'Agde, il est programmé la mise en place, pour la tranche ferme, de 19 stations : 4 stations rapides (super chargeur) et 15 stations accélérées soit un total de 100 points de charge.

L'intégralité des frais inhérents à la mise en place (matériel et raccordement électrique) et à l'exploitation de ce réseau est supportée par la société privée.

La ville perçoit une recette annuelle par place occupée et la CAHM perçoit, pour sa part, un pourcentage des sommes perçues par « e-totem ».

La mise en service de ces bornes de recharge est prévue avant la saison estivale.

### **2/Gestion du Chancre Coloré**

Le chancre coloré du platane correspond à une maladie due à un champignon ascomycète qui génère un dépérissement des arbres contaminés avec à terme la mort des sujets atteints et une propagation aux autres arbres proches.

La propagation du champignon entre les différents arbres s'effectue par le système racinaire des différents sujets ou par l'intermédiaire d'outils contaminés et non nettoyés.

Sur la commune, il a été identifié plusieurs sites de présence de platanes contaminés le long du boulevard du Saint Christ, sur la promenade et le long du canalet.

La FREDON Occitanie assure notamment pour le compte de la Direction Régionale

de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la surveillance du patrimoine végétal français.

Lorsqu'il est détecté des arbres susceptibles d'être contaminés par le chancre coloré, les agents de la FREDON effectuent des prélèvements pour une analyse en laboratoire.

Lorsque l'analyse est positive, les services de la DRAAF imposent au propriétaire de l'arbre de procéder à la destruction du sujet ainsi que de ceux présents dans un rayon de 35 mètres ; une surveillance particulière doit être engagée pour les arbres présents dans un rayon de 50 mètres autour du sujet contaminé.

La totalité du bois des arbres coupés et dessouchés doit être incinérée sur place ou dans un espace dédié très proche de la zone de coupe.

Sur la commune, les arbres identifiés contaminés ont été supprimés le long du Bd du St Christ et sur la promenade, et seront prochainement enlevés le long du canalet.

Après ces opérations de suppression et d'élimination des arbres, il sera procédé à la plantation de nouveaux sujets autres que des platanes.

### **3/Projet Photovoltaïque du Pôle d'Échanges Multimodal**

La communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (CHAM) a lancé un appel à manifestation d'investir (AMI) pour qu'un opérateur privé assure la mise en place et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque de type ombrières sur le futur parking du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare d'Agde.

Le projet envisagé par les différents candidats permet de recouvrir la presque totalité des 439 places du nouveau parking et correspond à la création d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 1,5 MWc, soit la consommation annuelle de 800 personnes.

Le candidat retenu par la CAHM au titre de cet AMI disposera d'une convention d'occupation du domaine public pour une durée de 30 ans ; en contrepartie de cette occupation, il versera à la collectivité une redevance fixe pour l'occupation du domaine public ainsi qu'une redevance variable liée à la production de la centrale.

Le démarrage du chantier de création de cette centrale est programmé pour l'automne 2025.

### **4/Plan vélo**

La Ville a élaboré en 2008 un Projet Communal de Développement Durable. Parmi les 13 objectifs, il en était un qui visait à élaborer un schéma directeur de voies douces.

Aujourd'hui, près de 56 km de voies sont ouvertes aux piétons et aux cyclistes, permettant ainsi de se déplacer en sécurité.

Pour rappel, les recommandations nationales encouragent les collectivités à atteindre une part modale d'environ 18 % sur les artères urbaines Agathoise et en fonction de la saison, la part modale du vélo se situe entre 10 et 20 %.

Le cyclotourisme sur la commune représente à lui seul 250 000 visiteurs annuel. (GTMC, Euro Vélo, Canal des 2 mers, Canal du Midi, liaisons inter communales.)

En 2025, deux principaux chantiers seront réalisés :

- la fin des travaux de l'avenue de St-Vincent qui permettra une nouvelle liaison sur 1,1 km vers les plages et les commerces,
- la réalisation d'une voie verte sur la berge du Canalet.
- l'aménagement de la jonction entre l'avenue du Chevalier d'Alphonse et l'avenue de belle Isle.

Concernant l'entretien, il est prévu de refaire le revêtement de la voie douce de Baldy sur 600 m ; ce tronçon est très emprunté et permet la liaison entre Agde et Marseillan-plage, ainsi que les quartiers Est du Cap

La création de 287 emplacements vélos est également prévue, la pose de 3 stations de gonflage à proximité des Offices de Tourisme.

Et enfin, 40 points seront renforcés en signalisation.

## **GRAND PROJET EN COURS**

### **Palais des Festivités**

L'aménagement de l'îlot Brescou en cœur de Ville, a nécessité la démolition de l'emblématique « Salle des Fêtes ».

En remplacement de celle-ci, une nouvelle salle est en cours de construction. Elle se situe au niveau de l'entrée du complexe sportif des Sept Fonts.

Sa surface d'exploitation sera de 1 900 m<sup>2</sup> environ avec :

- 600 m<sup>2</sup> de salle pouvant accueillir jusqu'à 1200 personnes.
- 200 m<sup>2</sup> de scène.
- 2 grandes salles de réception de 100 m<sup>2</sup> chacune.
- 200 m<sup>2</sup> de loges et de locaux techniques.

Cette construction s'inscrit dans un respect de Haute Qualité Environnementale, par la mise en place de techniques préservant toutes les ressources naturelles.

Les travaux ont démarré au premier trimestre 2024 et la livraison est prévue pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2025.

À ce jour, le gros-œuvre, la toiture et la pose des menuiseries extérieures sont terminés. Les travaux intérieurs de la grande salle ont démarré.

Une visite du chantier avec les élus et les comités de quartiers a été réalisée le 22 janvier dernier.

## **PROJETS À L'ÉTUDE**

### **Nouvelle passerelle**

Le Château Laurens et le parc de Belle Isle sont achevés, les nombreux visiteurs qui veulent s'y rendre en voiture, pourront se garer sur le parking de la Calade ou du Moulin des Evêques.

Cette nouvelle passerelle permettra d'accompagner le visiteur sur un parcours sécurisé sans croiser de véhicules, elle franchira le fleuve dans l'alignement du front bâti de la rue du 4 septembre. Elle sera constituée sur la base d'une structure en acier avec un revêtement de surface en bois, dans la continuité de la promenade et du quai de la Calade.

Les études en phase PRO sont terminées.

Autorisation auprès des services de l'état :

Permis d'aménager : en cours d'instruction attente d'avis au 1<sup>er</sup> trimestre 2025

Pôle Canal fait (consultation des services de la DREAL)

CDNPS avis favorable du PA attente de l'arrêté préfectoral

ABF avis conforme

DREAL inspectrice des sites avis conforme

DDTM avis en cours en attente au 1<sup>er</sup> trimestre 2025

Début de la phase opérationnelle envisagée pour début 2025

Lancement de la consultation février 2025

Analyse et attribution des lots avril 2025

Durées des travaux : 12 mois

Coût prévisionnel du projet : 5 000 000 €

### **Avenue Paul Balmigère**

Une section de l'avenue Paul Balmigère doit être réaménagée entre la rue du Camp d'Agde et la rue des Anciens Combattants.

Ce projet s'inscrit dans la requalification complète de l'avenue Paul Balmigère et du chemin des 7 Fonts depuis la Mairie jusqu'à la rue de Chiminie.

La chaussée fera 6 m de large d'un bout à l'autre (elle fait actuellement entre 5.50 m et 7.00 m), des plateaux traversants et des carrefours surélevés seront créés à intervalles réguliers, afin de modérer la vitesse des véhicules motorisés sur cet axe qui dessert plusieurs établissements scolaires ainsi que le complexe sportif des 7 Fonts (un comptage réalisé il y a 11 ans faisait état de 1 747 véhicules par jour).

Une voie verte de 3.50 m de large sera aussi créée pour favoriser une mobilité durable et permettre à ceux qui le peuvent de se déplacer en sécurité sans utiliser la voiture individuelle, très consommatrice d'espace.

Le stationnement en bataille sera transformé en stationnement longitudinal de part et d'autre de la chaussée afin d'éviter de cisailer les voies en entrant ou sortant d'une place de parking. Ces espaces de stationnement seront réalisés en revêtements perméables afin de permettre l'infiltration des eaux de ruissellement autant que possible et limiter ainsi le risque d'inondation en bas du chemin des 7 Fonts. Enfin, des zones d'espaces verts seront créées entre les stationnements afin d'apporter de l'ombre et agrémenter l'espace.

### **Orientation d'aménagement route de Sète**

La route de Sète est l'une des artères urbaines majeure de la Ville, elle constitue un enjeu fort sur l'évolution du paysage Agathois.

Un diagnostic nous permet de convenir que par sa position géographique elle permet de relier l'axe est-ouest rapidement.

La visibilité qu'elle propose aux bâtis avoisinants, l'évolution permanente du foncier et l'hétérogénéité qui en découle, sont autant de particularités mais aussi les raisons qui poussent notre démarche d'étude de requalification.

On constate en progressant sur cet axe, la richesse mais aussi l'hétérogénéité qui la composent.

On peut y croiser tous types de commerces et d'activités. De l'hébergement pavillonnaire au programme collectif classique, au logement social, à l'établissement scolaire, aux infrastructures sportives, du petit commerce jusqu'aux centres commerciaux.

Ce sont autant d'atouts et de contraintes qui s'imposent et complexifient ce projet.

Dans un premier temps afin de parvenir à encadrer son évolution, la Ville a entrepris depuis plusieurs années la révision du PLU.

Celle-ci sera effective courant d'année et permettra de cadrer les volumes et la densité des programmes immobiliers.

Dans cette attente depuis 2022 et afin de cadrer les PC, la ville a délibéré un droit de "sursis à statuer" afin de permettre au service instructeur de contraindre les programmes dans des dimensions acceptables et compatibles avec nos enjeux de qualité du cadre de vie.

Concernant sa transformation urbaine, la route de Sète avec sa dimension de près de 2 km, son emprise aux largeurs variables de 16 à 22 m<sup>2</sup> demandent de proposer malgré tout une identité à ce quartier Agathois.

Le défi est d'anticiper la transformation de son foncier tout en apportant agrément et sécurité à chacun.

L'étude prévoit de proposer des espaces de déambulations clairs, de créer des espaces verts pour apporter de la fraîcheur de l'aménagement paysager.

Concevoir des espaces de désimperméabilisations et de rétention pour prévenir les épisodes pluvieux. Un diagnostic hydraulique est en cours.

Aussi les carrefours nombreux devront permettre d'apporter de la respiration tout en sécurisant les traversées existantes et futures.

Des trottoirs aux dimensions généreuses et des voies douces devront y être aménagés. Nous vous présentons aujourd'hui les principes d'aménagement en cours d'études.

Présents :

S FREY, C GUILHOU, L BENTAJOU, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, L LAROSE, S FRANCES, J LANGLET, C MANCEAU, JM BROUILLET.

Comité de quartier :

Présents :

DE LORME H, GATTO G, PAQUAY P, PONCE JP, PUPAIZ D, THELLIER D.

Absent excusé : D THEVENARD.

Absents non excusés :

ALARY V, BAILLES C, FAIVRE D, J GARCIA, GOUDARD G, LORENTZ JC, MONNIER V, PACOT C, POULAIN P, SANCHEZ R.